

Mobilité individuelle : quelle procédure ?

Votre nationalité ou celle de votre diplôme d'accès	Votre pays de résidence	Vous souhaitez entrer en :	Votre procédure
<ul style="list-style-type: none"> Française ou Européenne* Vous n'êtes ni Français ni Européen, mais vous postulez en 1^{re} année de licence avec un baccalauréat français obtenu à l'étranger ou le diplôme du <u>Baccalauréat européen</u> 	Tout pays	1 ^{re} année de licence	Parcoursup (dates à venir)
		2 ^e ou 3 ^e année de licence, 2 ^e année de master	eCandidat Dates selon les formations (cf. « <u>Offre de formation</u> »)
		1 ^{re} année de master	Mon Master (dates à venir)
Autre	Pays à procédure « Études en France » (La liste des pays est disponible sur le <u>site de Campus France</u>)	1 ^{re} année de licence	DAP dématérialisée – Études en France Du 15 octobre au 15 décembre 2026
		2 ^e année de licence à 2 ^e année de master	Études en France À partir du 15 octobre 2026 (date limite définie par l'Espace Campus France local)
	Autre (ou France)	1 ^{re} année de licence	DAP papier (dossier vert ou dossier blanc) Du 1 ^{er} octobre au 15 décembre 2026 Vous habitez en France : dossier vert Vous habitez à l'étranger : dossier blanc
		2 ^e ou 3 ^e année de licence, 2 ^e année de master	eCandidat Dates selon les formations (cf. « <u>Offre de formation</u> »)
		1 ^{re} année de master	Mon Master (dates à venir)

*Vous avez la nationalité d'un pays de l'Espace économique européen (EEE), de la Suisse, d'Andorre ou de Monaco.